

PRÉAMBULE

Cette plaquette a pour objectif de vous donner un maximum d'informations pratiques sur l'organisation des accueils de loisirs et vient en complément du règlement intérieur.

Disponible sur le site internet www.amilly.com rubrique « A tout âge – Autour de l'école » ou directement au service Éducation/Enfance.



CONSERVER CE DOCUMENT

FORMULES D'ACCUEIL

Les accueils de loisirs sont agréés pour les enfants scolarisés dès la Petite Section (PS) jusqu'à 12 ans inclus.

→ Pas d'accueil d'enfants en Toute Petite Section (TPS).

LE MERCREDI À LA JOURNÉE au Domaine de la Pailleterie

• Présence obligatoire de l'enfant de 9h à 17h30

• 2 points d'accueil péricentre avant 9h :

- Dès 7h à la Pailleterie
- Dès 7h à l'école du CLOS VINOT (Préau des Moyens) –



Départ en bus à 8h45 pour la Pailleterie (Se présenter 10 minutes avant pour enregistrer la présence de votre enfant)

• 2 points d'accueil péricentre après 17h30 :

- De 17h30 à 18h45 à la Pailleterie
- De 17h45 à 18h45 au local périscolaire élémentaire de l'école du CLOS VINOT

LE MERCREDI MATIN AVEC REPAS à l'école du CLOS VINOT -> Côté élémentaire

• Présence obligatoire de l'enfant de 9h à 13h

• 1 accueil péricentre avant 9h :

- Dès 7h dans le local périscolaire élémentaire

• 1 accueil péricentre après 13h :

- Jusqu'à 13h30 dans le local périscolaire élémentaire

VACANCES SCOLAIRES au Domaine de la Pailleterie -> Pas d'accueil à Noël

• Présence obligatoire de l'enfant de 9h à 17h* -> Attention nouvel horaire de reprise le soir

• 2 points d'accueil péricentre avant 9h :

- Dès 7h à la Pailleterie
- Dès 7h dans le local périscolaire élémentaire à l'école du CLOS VINOT



➢ **Départ en bus à 8h45 pour la Pailleterie** (Se présenter 10 minutes avant pour enregistrer la présence de votre enfant)

• 2 points d'accueil péricentre après 17h :

- De 17h à 18h45 à la Pailleterie
- De 17h15 à 18h45 au local périscolaire élémentaire de l'école du CLOS VINOT

👉 **Aucun départ d'enfant sur le temps de présence obligatoire, ni d'arrivée après 9h, exception faite de motif médical justifié.**

Il est important de bien respecter les horaires de fonctionnement.

PÉRIODE DE RÉSERVATION 2022/23

Le nombre de places est déterminé par la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale en fonction de la superficie des locaux.

Les places étant limitées, il est très important de **respecter les procédures de réservations.**



La RÉSERVATION NE VAUT PAS INSCRIPTION.

Passé les délais, les demandes sont placées en liste d'attente, les inscriptions définitives seront en fonction des places qui se libèrent.



Il n'y a pas d'accueil de loisirs à Noël, ni le 30 et 31 août.

Possibles modifications en fonction du calendrier scolaire.

PÉRIODE 2022/2023	DATES pour faire les RÉSERVATIONS	Dates de FONCTIONNEMENT
MERCREDI	LE JEUDI D'AVANT pour le mercredi d'après	Mercredis - Année scolaire ➔ Ouvert le 31 août 2022
TOUSSAINT	Du 26 Septembre au 07 Octobre 2022	Du 24 Octobre au 4 Novembre ➔ Fermé le 31 octobre et 1 ^{er} novembre
HIVER	Du 16 au 27 janvier 2023	Du 13 au 24 Février
PRINTEMPS	Du 20 au 31 Mars	Du 17 au 28 Avril
JUILLET	Du 30 Mai au 10 Juin	Du 10 juillet au 04 Août ➔ Fermé le 14 juillet
AOÛT	Du 30 Mai au 10 Juin	Du 07 au mardi 29 Août ➔ Fermé les 14, 15, août

PIÈCES A FOURNIR

POUR ÊTRE VALIDÉ : votre dossier d'inscription doit être complet.
Les pièces peuvent être déposées sur le portail famille ou directement au service ÉDUCATION/ENFANCE

1/ FICHE « ENFANT » -> valable pour l'année scolaire
➔ A télécharger sur le site internet – A tout âge – Autour de l'école – ALSH - ou à retirer au service

2/ COPIE DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE EXTRASCOLAIRE de l'année scolaire en cours

3/ PHOTOCOPIES attestant les vaccinations obligatoires de l'enfant (Aucune photocopie ne sera faite au service)

4/ N° d'ALLOCATAIRE C.A.F ou dernier avis d'imposition avec les 3 derniers bulletins de salaire ou tous autres justificatifs de ressources

5/ Pour les enfants présentant des allergies alimentaires : CERTIFICAT MÉDICAL obligatoire indiquant les aliments interdits.

6/ Pour les familles en bénéficiant : Chèques vacances - Attestation de comité d'entreprise si prise en charge des frais de séjour -> à donner impérativement lors de l'inscription

7/ Autres : Extrait de jugement en cas de garde alternée....

PROCÉDURE DE RÉSERVATION

REEMPLIR LA FICHE « ENFANT » et fournir les documents obligatoires

➔ Fiche donnée en septembre par l'intermédiaire de l'école ou à télécharger sur le site internet (A tout âge – Autour de l'école – ALSH) ou à retirer au service

PRENDRE CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

➔ Disponible au service ou à consulter sur le site internet (Taper règlement intérieur ALSH dans la barre de recherche)

➔ Votre signature attestant de la lecture du règlement est requise dans la fiche « Enfant »

POUR LES VACANCES SCOLAIRES :

Réserver sur le portail famille du site internet -> Onglet INSCRIPTION - ou directement au service ÉDUCATION/ENFANCE -> Validation par le service -> Envoi d'une confirmation d'inscription -> Inscription validée

-> Il vous sera demandé de choisir le lieu d'accueil péricentre matin et soir. C'est important de bien renseigner pour chaque semaine.

-> Rappel : Les inscriptions se font à la semaine ; Vous ne pouvez pas réserver les 2 mois complet l'été (max 6 sur 8 semaines)

-> POUR ANNULER la semaine réservée : Prévenir le LUNDI D'AVANT pour la semaine d'après

NOUVEAU POUR LE MERCREDI :

Pour une 1^{ère} inscription : Aller dans onglet INSCRIPTION pour que le service valide votre dossier et une fois validé, vous pourrez accéder à l'onglet PLANNING pour réserver.

RAPPELS :

→ Si votre enfant est inscrit dans une école Amilloise ou s'il a déjà fréquenté l'accueil de loisirs, **VOUS AVEZ DÉJÀ UN COMPTE DANS mon espace personnel. NE PAS CRÉER UN AUTRE COMPTE.** Si vous avez perdu votre identifiant/mot de passe, contacter le service.

→ Si vous êtes hors commune, contacter le service par mail

 **RÉSERVER UNIQUEMENT LES DATES DONT VOUS AVEZ BESOIN.**

→ Les modifications, annulations se font en ligne, éventuellement par mail ou directement au service mais pas par téléphone.

TARIFS 2022

Conformément à la Délibération n°80/2020 du Conseil Municipal du 04 Novembre 2020 – Applicable du 1^{er} Janvier 2021 au 31 décembre 2022

MERCREDI MATIN REPAS compris


Tranches de quotient	AMILLOIS	AMILLOIS Allergique *	HORS COMMUNE	HORS COMMUNE allergique
< 474,99	1,95	1,45	10,65	7,45
475/666,99	3,65	2,60	11,70	8,25
667/888,99	5,45	3,80	12,85	9,00
889/1020,99	7,15	5,00	13,95	9,75
1021/1312,99	8,95	6,30	15,00	10,55
>= 1313	10,60	7,40	16,05	11,20

À LA JOURNÉE (Mercredi / vacances scolaires) avec repas et goûter compris

Tranches de quotient	AMILLOIS	AMILLOIS Allergique *	HORS COMMUNE	HORS COMMUNE allergique
< 474,99	2,50	1,80	13,90	9,70
475/666,99	4,70	3,35	15,35	10,70
667/888,99	7,00	4,95	16,70	11,70
889/1020,99	9,30	6,55	18,15	12,70
1021/1312,99	11,55	8,10	19,55	13,70
>= 1313	13,80	9,65	20,85	14,60

Le tarif SERA MAJORÉ de 50% si vous ne réservez pas.

En cas d'absence de l'enfant, la journée ou demi-journée sera due si l'absence de votre enfant n'est pas justifiée SOUS LES 48H ; Le justificatif doit être recevable, les convenances personnelles ne justifient pas une absence.

 L'application du tarif allergique est en lien avec la fourniture obligatoire d'un panier repas par la famille (Rappel : obligation de présenter un certificat médical avec les aliments interdits de notifiés)

• Pour les familles d'accueil et les enfants du village d'enfants, se référer au tarif de la tranche 889/1020,99.

MODES DE PAIEMENT

Espèces

Chèque à l'ordre de régie ALSH

CESU – pour les enfants de moins de 6 ans

La facture est envoyée à terme échu via votre espace personnel.

En cas d'impayés, la ville se réserve le droit de ne pas valider vos réservations.



Pensez au paiement en ligne, plus simple plus rapide !

NOUVEAU : votre espace personnel dispose d'une messagerie pour communiquer avec le service. Privilégiez ce lien !

INFOS PRATIQUES

COORDONNÉES du service ÉDUCATION/ENFANCE :

• 02.38.28.76.67 ou 72

• service.education@amilly45.fr

-> Pensez à votre messagerie de votre espace personnel

Horaires à partir du 1^{er} septembre 2022 :

• Lundi – Mardi – Jeudi : 8h30 / 12h00 – 13h00 / 17h30

• Mercredi matin : 8h30 / 12h30

• Vendredi matin : 8h30 / 12h

→ Fermé le mercredi et vendredi après-midi

COORDONNÉES – Domaine de la Pailleterie :

• 02.38.93.90.51 – valable le mercredi et les vacances scolaires

COORDONNÉES – Ecole du CLOS VINOT :

• 02.38.98.61.31 – valable le mercredi matin



PLAQUETTE D'INFORMATIONS

Accueils de loisirs 2022/2023



**MERCREDIS
TOUSSAINT
HIVER
PRINTEMPS
ETE**

Pour plus de RENSEIGNEMENTS :

Service ENFANCE :

02.38.28.76.67

Courriel :

service.education@amilly45.fr

Site internet de la ville :

www.amilly.com

Application mobile : Amilly

